

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME CLAUDINE CAMBON
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE LA SOLIDARITE**

A.D Pers. n° 2008-761

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 06-206 bis du 20 février 2006 portant nomination par voie de détachement, de Madame Claudine CAMBON, en qualité de Directeur Général Adjoint, à compter du 1er mars 2006 ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 06-1479 du 10 octobre 2006 modifié portant délégation de signature à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires) ;
- toutes pièces administratives, à l'exception :
 - . des marchés,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ces attributions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine CAMBON, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée, chacun pour ce qui le concerne par :

- Monsieur Patrick ALISE, directeur adjoint,
- Madame Martine CATHALA, directrice adjointe,
- Madame Nadine MIRAMONT, directrice adjointe,
- Madame Muriel DOMINGUEZ, Directrice de la Maison du Handicap,
- Madame le Docteur Marie CARLADOUS, médecin hors classe, responsable du Service Départemental de Santé Publique et de Prévention,

- Madame le Docteur Christine ALIAGA, médecin 1ère classe adjointe de Madame le Docteur CARLADOUS, pour les personnes âgées et les adultes handicapés,
- Madame Chantal GAUTHIER, conseiller socio-éducatif, responsable du Service Placement,
- Madame Christine SEMPE, psychologue hors classe, responsable de la Cellule Adoption,
- Madame Anne DAGUIN, directrice, responsable du service de l'Aide Sociale,
- Madame Françoise DELPECH, attaché, responsable du Service Social et du Service Insertion,
- Monsieur Jacques SABATIE, assistant socio-éducatif principal, responsable du Service Jeunesse,
- Monsieur Alain MEESEMAN, assistant socio-éducatif principal, administrateur Ad'hoc,
- Mademoiselle Maryline LAQUES, attaché principal, responsable du Service Tutelle,
- Monsieur Marc GISBERT, attaché principal, responsable du Service RMI – RMA,
- Madame Françoise BEDRIGNANS, attaché, responsable du Service allocation RMI,
- Madame Jeanine TOURNEMINE, attaché, responsable du Service Comptabilité.

et par :

- Madame Danièle BRUNET, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Montauban Marcel Unal,
- Monsieur Jean-Claude CONTE, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Montauban Labat,
- Monsieur Jean-Paul DELMAS, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Montech,
- Madame Sylvie FALBA, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Grisolles,
- Madame Noëlle HUMBERT, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Nègrepelisse,
- Monsieur Driss KHAIZA, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Caussade,
- Madame Mauricette DAUGE, conseiller socio-éducatif, chef du Pôle de Moissac,
- Madame Brigitte CUILA, assistant socio-éducatif principal, chef du Pôle Montauban-Villebourbon,
- Madame Laurence FOLIGNE, attaché principal, chef du Pôle Montauban-Les Chênes,
- Monsieur Jean-Paul TERRENNE, assistant socio-éducatif principal, chef du Pôle de Valence d'Agen,
- Madame Michèle BOSCREDON-MONTERGOUX, attaché, chef du Pôle de Castelsarrasin,
- Madame Joëlle BADOCH, rédacteur chef, chef du Pôle de Beaumont de Lomagne,
- Madame Sandra LOUAN-SALON, assistant socio-éducatif, chef du Pôle de Montaigu-de-Quercy,

Article 3 : L'arrêté départemental Pers. n° 06-1479 du 10 octobre 2006 susvisé est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 27 mars 2008

Le Président,

*
* *